

**MAIRIE de
SAINT-JEAN-SAVERNE**

57 Grand Rue - 67700



ARRETE MUNICIPAL N°2024-06

Le Maire de la Commune de Saint-Jean-Saverne,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que les travaux de raccordement au réseau de téléphonie, nécessitent la mise en place d'une circulation réglementée, Grand rue au niveau du n°70.

VU la demande de la société SOBECA sise à Bouxwiller en date du 3 mai 2024, en charge de ces travaux.

ARRETE

Article 1 A partir du 27/05/2024 et pour toute la durée des travaux d'environ 15 jours la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés, Grand rue au niveau du n°70, comme suit :

- La circulation sera alternée
- Limitation de la vitesse sera limitée à 30 km/h
- Le stationnement des véhicules est interdit sur toute l'emprise du chantier

Article 2 La société SOBECA est chargée de la mise en place d'une signalisation réglementaire et sa responsabilité serait engagée en cas d'incident sur le site.

Article 3 Ampliation du présent arrêté est communiquée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverne
Monsieur le Directeur Département du SDIS
Monsieur le Responsable de l'Unité Territoriale d'Aménagement de Saverne
Aux demandeurs
et affichée selon les coutumes

Fait à Saint-Jean-Saverne, 03/05/2024

